



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2022-115

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture 08 /

8-2022-11-17-00005 - Arrêté n°2022-618 du 17 novembre 2022 Portant
composition du bureau de vote concernant l'élection de COMITE
SOCIAL D ADMINISTRATION SPECIAL DES SERVICES DECONCENTRES DE
LA POLICE NATIONALE DES ARDENNES (08) (2 pages)

Page 3

Préfecture 08

8-2022-11-17-00005

Arrêté n°2022-618 du 17 novembre 2022
Portant composition du bureau de vote
concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL
DES SERVICES DECONCENTRES DE LA POLICE
NATIONALE DES ARDENNES (08)



Arrêté n°2022-618 du 17 novembre 2022

**Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION SPECIAL DES SERVICES DECONCENTRES
DE LA POLICE NATIONALE DES ARDENNES (08)**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 (NOR : IOMA2228011A) relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION SPECIAL DES SERVICES DECONCENTRES DE LA POLICE NATIONALE DES ARDENNES (08) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Rémy	STANEK
Vice-Présidente	Catherine	EDELBOUDE-KUBIAK
Secrétaire	Vincent	SERVAIS
Secrétaire adjointe	Béatrice	MARY

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
UNITÉ SGP POLICE-FO	Ludovic	CHAPOUTIER
CFDT INTERCO - ALTERNATIVE Police - SCSI - SMI	Julien	VOYNEAU
ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI	Kévin	HERGAULT

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Christian VEDELAGO